



*Ville de Papeete*

## **Direction du Marché Municipal de Papeete**

Attribution d'occupation temporaire (AOT),  
des emplacements dépendants du domaine public  
au marché municipal de Papeete « Mapuru a Paraita »

## **Cahier des Charges**

## **I- GÉNÉRALITÉS**

Le présent cahier des charges a pour objet la publicité des emplacements actuellement disponibles au marché municipal. Il a pour vocation de permettre aux candidats de se manifester, de télécharger sur le site de la ville de Papeete et/ou de retirer et de compléter un dossier d'inscription à la direction du marché, pour l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire d'un emplacement au marché, en vue d'une exploitation économique dans différents secteurs d'activités détaillés plus après.

L'attribution d'un emplacement au marché municipal qui est une attribution d'occupation temporaire (AOT), est consentie, par :

- un contrat administratif d'occupation du domaine public annuel (année civile) et ce pour tous les emplacements situés dans le marché au rez-de-chaussée comme à l'étage et ;
- une décision unilatérale (année civile) pour les emplacements dits « journaliers », situés sur les galeries des rues Collette, François Cardella et des Halles.

L'AOT est consentie à titre personnel, précaire et peut être révocable à tout moment.

Il est possible pour tout candidat d'un emplacement situé à l'intérieur du marché qui souhaite prendre connaissance des dispositions du contrat-type de le consulter en venant à la direction du marché où une copie sera disponible, en lecture.

Le paiement des droits d'occupation ou de place, d'étal et de stockage sont prévus par la décision N°2019-31/DAF du 14 mai 2019 fixant les tarifs et produits de la régie de recettes du marché municipal de Papeete « Mapuru a Paraita » qui pourra être consultée à la direction du marché.

Pour l'AOT en contrat administratif annuel, les paiements sont mensuels, payables chaque mois au plus tard, le 5 du mois en cours.  
Pour l'AOT « journalier », les paiements sont quotidiens.

Les emplacements actuellement disponibles sont au nombre de trois (3) et répartis dans différents secteurs.

Les secteurs visés et le nombre d'emplacements sont déclinés ci-dessous au point V.

## **II- OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent cahier des charges concerne l'AOT d'emplacements du domaine public du marché municipal situés au rez-de-chaussée sous galerie et à l'étage du marché.

## **III- CONDITIONS GENERALES OBLIGATOIRES POUR CANDIDATER**

Les candidats doivent répondre aux conditions ci-après :

- Avoir au moins 18 ans révolus ;
- Avoir la capacité juridique ;
- Être de nationalité française ;
- Avoir la capacité d'être commerçant, de faire du négoce ou d'exercer la profession, l'art ou le métier concerné par le secteur d'activité dédié à l'emplacement concerné ;
- Résider en Polynésie française ;
- Avoir une patente en tant que personne physique dans le secteur et l'activité ciblés ;
- Ne pas déjà disposer d'un emplacement au marché municipal ;
- Ne pas être employé par l'administration.

## **IV- TYPES D'EMPLACEMENTS : JOURNALIERS ET ANNUELS**

Les emplacements situés au sein de l'enceinte du marché municipal relèvent de deux régimes ou types :

- emplacements journaliers
- emplacements annuels.

### **A- Emplacements journaliers**

Les emplacements journaliers sont ceux installés autour du marché municipal notamment sur les galeries couvertes, en l'occurrence :

- la galerie de la rue François Cardella ;
- la galerie de la rue Collette ;
- la galerie de la rue des Halles.

Les emplacements attribués au droit des galeries sont assujettis au paiement de droits d'occupation journalière, c'est-à-dire que les droits sont dus chaque jour.

Les occupants s'installent afin d'exercer leur activité sur les galeries chaque jour du lundi au samedi pendant les horaires d'ouverture du marché municipal.

Ils déménagent à chaque fin de journée à l'heure de fermeture du marché.

## **B- Emplacements annuels**

Les emplacements dits annuels sont assujettis au paiement de droits d'occupation mensuels et sont situés à l'intérieur du marché municipal, en l'occurrence au rez-de-chaussée comme à l'étage.

Les stands du rez-de-chaussée sont ouverts tous les jours du lundi au dimanche aux horaires d'ouverture du marché municipal, alors que ceux de l'étage sont ouverts tous les jours du lundi au samedi aux horaires d'ouverture du marché municipal.

## **V- DESIGNATION ET DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS DISPONIBLES**

A ce jour, les emplacements disponibles au sein du marché, au nombre de deux (2) sont désignés et décrits comme suit :

<b>Emplacements « journaliers » : deux (2) emplacements disponibles</b>						
<b>N°</b>	<b>Nombre</b>	<b>Secteur</b>	<b>Situation</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Tarif</b>	<b>Précisions</b>
<b>Dossier n°1</b>	<b>1</b>	TEXTILE <i>PAREU</i>	Sur la Galerie rue François Cardella  Emplacement ouvert.	Etal de 2 mètres linéaires (ml).	550 FCFP par ml et par jour soit 1 100 FCFP par jour.	L'occupation porte sur un étal, consistant en une table en inox de 2 ml.  Sont mis à disposition des locaux à poubelle réfrigérés.  A prévoir, une planche et <i>pareu</i> pour recouvrir et décorer les surfaces.  Emplacement disponible du lundi au samedi inclus.
<b>Dossier n°2</b>	<b>1</b>	COURONNES	Sur la Galerie rue des halles  Emplacement ouvert.	Etal d'un (1) mètre linéaire (ml).	550 FCFP par ml et par jour soit 550 FCFP par jour.	L'occupation porte sur un étal, consistant en une table en inox d'un (1) ml.  Sont mis à disposition des locaux à poubelle réfrigérés.  A prévoir, une planche et <i>pareu</i> pour recouvrir et décorer les surfaces.  Emplacement disponible du lundi au samedi inclus.

## **Emplacements annuels à l'étage à l'intérieur du marché : UN (1) emplacement disponible**

<b>Dossier n°3</b>	<b>1</b>	Artisanat : artisanat traditionnel et/ou d'art, peinture sur tissu, poterie et sculpture	A l'étage du marché  Emplacement utilisé en stand.	Stand de 52.20 m <sup>2</sup>  Aucun cerceau ou portant autorisé pour cet emplacement.	1 650 FCFP le m <sup>2</sup> soit un total de 86 130 FCFP par mois.	L'occupation porte sur un local de 52.20 m <sup>2</sup> .  Sont mis à disposition des locaux à poubelle réfrigérés.  Emplacement disponible du lundi au samedi inclus.
--------------------	----------	--	---	---	--	---

## **VI- CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier d'inscription pour l'obtention d'emplacements disponibles ci-dessus détaillés sera à télécharger sur le site de la ville ou à retirer à la direction du marché municipal de Papeete au 1<sup>er</sup> étage du Marché et selon le calendrier fixé ci-dessous.

Une personne ne peut déposer qu'un seul dossier quel que soit le secteur d'activité et devra pour l'obtenir donner le numéro ou les références du dossier indiqués ci-dessus.

Le dossier contiendra le formulaire d'inscription et la liste des pièces à fournir obligatoirement.

Le dossier complet est à déposer au plus tard à la date ultime prévue de restitution des dossiers à la direction du marché.

Certaines pièces justificatives sont communes à tous les dossiers et d'autres sont spécifiques au secteur d'activité.  
Elles sont listées et identifiées dans le dossier par secteur d'activité.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non éligible et ne sera pas présenté à la commission d'attribution.

**Procédure et calendrier :** les dates ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées et chaque candidat ayant déposé un dossier complet en sera informé dans les meilleurs délais.

CALENDRIER	
DATE	OBJET
A partir du mercredi 18 février 2026 à 16h	Publication sur site internet, Facebook de la ville de Papeete.
<b>A partir du mercredi 18 février 2026 à 16h</b> <b>A partir du jeudi 19 février 2026 à 8h</b> Horaires d'ouverture du marché pour le retrait des dossiers : - lundi au vendredi de 8h à 12h	Téléchargement des dossiers sur le site de la ville de Papeete Retrait des dossiers à la direction du marché municipal
<b>Mercredi 04 mars à 12h</b>	Dernier délai de restitution des dossiers <u>physiques et complets</u> à la direction du marché municipal.
<b>Vendredi 06 au mardi 11 mars 2026</b>	Etude des dossiers. Tout dossier incomplet ne sera pas éligible et ne sera pas présenté à la commission d'attribution. Il sera restitué au candidat ou détruit.
<b>Jeudi 12 mars 2026</b>	Date de communication des décisions prises par la commission d'attribution par téléphone et/ou courriel et courrier

#### **Dispositions relatives aux données personnelles :**

La Direction du Marché municipal, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à collecter et traiter les données à caractère personnel directement auprès des candidats, exclusivement aux fins d'instruction et d'attribution des emplacements au sein du Marché municipal. Ces traitements sont réalisés dans le respect des dispositions juridiques applicables en Polynésie française, et notamment du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données personnelles renseignées dans le formulaire d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées sont obligatoires. À défaut de transmission de ces éléments, la Commune ne pourra instruire la demande.

Les données sont destinées exclusivement à la Direction du Marché municipal – Pôle Administratif – pour l'étude du dossier. Elles sont conservées pendant toute la durée de l'instruction du dossier et, en cas d'attribution d'un emplacement, pendant toute la durée légale de conservation applicable après la cessation de l'activité. Pour les dossiers non retenus par la commission d'attribution, les candidats en seront informés et pourront récupérer leur dossier auprès de la Direction du Marché municipal dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification. À l'issue de ce délai, les dossiers non récupérés seront détruits.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés :

- soit par courrier adressé à la Commune de Papeete,
- soit par courrier électronique auprès du Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : [dpo@villedepapeete.pf](mailto:dpo@villedepapeete.pf).

## **Exploitation des images**

Conformément aux dispositions en vigueur relatives au droit à l'image et au respect de la vie privée, la Commune de Papeete peut être amenée à filmer et à photographier le bénéficiaire (lui-même, ses employés, son enseigne et son emplacement) dans le cadre des événements, animations et actions de communication du Marché municipal de Papeete. Les images et captations peuvent être utilisées, exploitées, reproduites, communiquées et diffusées, en tout ou partie, par la Commune et ses prestataires techniques, dans le cadre de leurs activités institutionnelles, d'information et de communication auprès de leurs différents publics.

Cette utilisation est susceptible d'intervenir dans le monde entier et sur tous supports, notamment : supports imprimés et publications institutionnelles ; site internet et réseaux sociaux de la Commune ; diffusion en direct (live streaming) ; visioconférence ; plateformes de diffusion vidéo permettant le replay. La Commune s'engage à ne procéder à aucune exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée, à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité du bénéficiaire.

## **Choix du bénéficiaire**

- J'autorise** la Commune de Papeete et ses prestataires techniques à utiliser mon image dans les conditions définies ci-dessus.  
 **Je n'autorise pas** la Commune de Papeete à utiliser mon image

## **PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Important : Le candidat doit se présenter avec les originaux de ces pièces à la direction du marché.**

<b>PIECES COMMUNES A TOUS LES DOSSIERS QUEL QUE SOIT LE SECTEUR D'ACTIVITE</b>		
1	<b>1</b>	Fiche d'inscription dûment remplie
2	<b>1</b>	Lettre de motivation + liste des expériences professionnelles
3	<b>1</b>	Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
4	<b>1</b>	Acte de naissance de moins de 3 mois
5	<b>1</b>	Photo d'identité récente
6	<b>1</b>	Copie d'un justificatif de domicile (facture EDT, OPT, Eau ...) de moins de 3 mois
7	<b>1</b>	Copie du justificatif du n° Tahiti avec copie de la situation au répertoire des entreprises à jour /ISPF OU Copie du récépissé de l'annonce que l'Imprimerie officielle fait paraître après instruction au RC
8	<b>1</b>	Copie de l'extrait K (patente forme juridique personne physique) correspondant à l'activité visée par l'annonce
9	<b>1</b>	Copie de justificatif de disposer d'une boîte postale à son nom ou en suscription

<b>PIECES COMPLEMENTAIRES ET OBLIGATOIRES SELON LE TYPE D'ACTIVITE</b>		
<b>Secteurs artisanat traditionnel : Textile, Sculpture, Gravure, Peinture</b>		
1	Copie du diplôme ou attestation du secteur visé	
2	Carte d'agrément d'artisan traditionnel ou traditionnel expert (Service de l'artisanat traditionnel /Loi de pays n°2022-14 du 04 février 2022 et l'arrêté n°479/CM du 31 mars 2022) – dans l'art concerné	
3	Pressbook des articles et créations proposés à la vente et réalisés par le candidat	

## **PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT SOUS PEINE DE CADUCITE DE L'ATTRIBUTION D'AOT**

<b>SECTEURS DEPENDANT D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION JOURNALIERE DU DOMAINE PUBLIC</b>	
<i>Emplacements situés sur les galeries rues François Cardella, Collette et des Halles</i>	
1	Attestation d'assurance responsabilité civile, (incendie, infiltration d'eau et vol). Cette pièce doit obligatoirement être délivrée à la direction du marché de Papeete avant de démarrer toute activité sous peine de caducité de l'attribution et de révocation unilatérale de l'autorisation d'occupation journalière par la Commune.

**NB :** Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter ou vous rendre directement au bureau de la direction du marché municipal entre 8h et 12.

Direction du Marché municipal (DMM) - Pôle Administratif  
Marché Municipal (1<sup>er</sup> étage) - Papeete – BP 106 – 98713 Papeete

 : 40 43 67 15 - courriel : [tehani.tumahai@villedepapeete.pf](mailto:tehani.tumahai@villedepapeete.pf) / [sandrine.matemoko@villedepapeete.pf](mailto:sandrine.matemoko@villedepapeete.pf)